

**Avis d'appel à concurrence**  
**TRAVAUX DE REPARATION ET DE PROTECTION DU PONTON DU VALLON-DORE**

- **Maître d'ouvrage :**

Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU).

- **Objet :**

La présente consultation porte sur les travaux de réparation et de protection du ponton du Vallon-Dore. Le lieu d'exécution des prestations est situé sur la commune du Mont-Dore.

L'exécution des prestations devra tenir compte des contraintes liées aux marées.

- **Décomposition en lots :**

Trois lots : n°1 : Génie civil ; n°2 : Travaux aquatiques marins ; n°3 : Peinture anticorrosion.

Un candidat peut soumissionner à un ou plusieurs lots.

- **Procédure :**

Mise en concurrence avec publicité préalable selon la procédure d'appel public ouvert à la concurrence, conformément à la délibération modifiée n°424 du 20 mars 2019, article 24, portant réglementation des marchés publics en Nouvelle-Calédonie.

*Le SMTU se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent avis d'appel à concurrence.*

- **Date d'envoi à la publication :** 09 octobre 2026

- **Retrait des dossiers d'appel public à la concurrence :**

Le Dossier de Consultation des Entreprises est disponible gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://marchespublics.nc/>.

- **Visite obligatoire des lieux :** 21 octobre 2026 à 9H sur site : Ponton du Vallon Dore (Mont-Dore).

- **Critères de jugement des offres :**

L'offre économiquement la plus avantageuse (mieux disant) sera choisie en tenant compte des critères pondérés suivants :

1. Prix des prestations (55%)
2. Valeur de l'offre technique (45%). Sous-critères et modalités de notation précisés au règlement de la consultation (RC).

- **Réception des offres :**

Les réponses à cette consultation devront être déposées exclusivement par voie électronique, suivant les modalités prévues au RC, sur la plateforme des marchés publics : <https://www.marchespublics.nc>.

- **Date limite de réception des offres :**

**le lundi 02 novembre 2026 à 11H00 (GMT + 11 – Heure Nouvelle-Calédonie).**

- **Dispositions d'ordre général :**

Les offres devront être conformes au Règlement de Consultation (RC).

Le SMTU se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.